

Guide d'entretien







106 Bd de Laval - 35500 VITRE

Tel.: 02 99 75 28 17

Mail: environnement@bedar.fr

Site : www.bedar.fr



Guide d'entretien

Votre système

1 – La collecte : toutes les eaux usées sont acheminées via une canalisation jusqu'au dispositif de prétraitement.

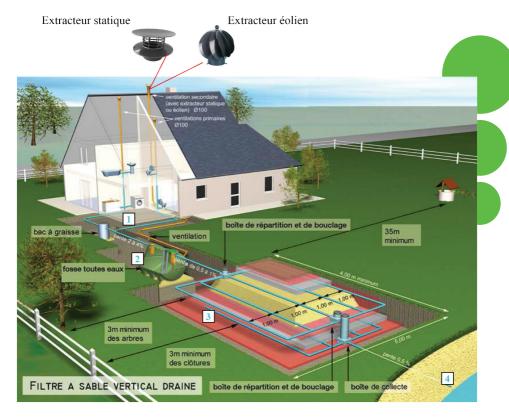
2 – Le prétraitement : il permet de retenir les particules solides et les graisses contenues dans les eaux usées. Il est composé d'une fosse toutes eaux ou une fosse septique et un bac dégraisseur et éventuellement d'un préfiltre (il protège le système de traitement

afin d'éviter un colmatage). Pour assurer la longévité des installations, il faut ventiler efficacement la fosse via :

- une ventilation primaire : pour assurer un bon écoulement des eaux usées et l'arrivée d'air dans la fosse.
- une ventilation secondaire : elle permet l'évacuation des gaz corrosifs et malodorants. Elle est munie d'un extracteur statique ou éolien et débouche au dessus des locaux habités.
- **3 Le traitement** : l'épuration est réalisée lors de l'infiltration des eaux dans le sol en place ou reconstitué. L'accès au système de traitement se fait par des regards.
- 4 L'évacuation : les eaux traitées sont évacuées par infiltration dans le sol ou, exceptionnellement, par rejet en milieu superficiel.

Les systèmes agréés : les systèmes « classiques » peuvent être remplacés par des systèmes ayant obtenu un agrément publié au journal officiel.





Son entretien

Pourquoi entretenir?

L'assainissement non collectif est une technique efficace d'épuration des eaux usées domestiques par les bactéries, s'il est entretenu correctement.

Cet entretien régulier est nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages. Il évitera les problèmes précoces d'engorgement ou de colmatage.

Dès que l'installation est en service, elle doit être vérifiée régulièrement : il est donc nécessaire de rendre tous les regards directement accessibles.

Oui doit assurer l'entretien ?

L'entretien de l'installation doit être réalisé par l'usager de l'habitation. Le propriétaire est tenu de s'assurer de ce bon entretien.

Les opérations de vidange de la fosse doivent être réalisées par une entreprise agréée par le Préfet.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne jamais verser tout corps solide ou liquide nuisant au fonctionnement du dispositif ou pouvant polluer : ordures ménagères, huiles usagées, produits chimiques, produits non dégradables (cigarettes, couches, lingettes,...), médicaments,...
- Ne pas rejeter dans le système les eaux de pluies ou de piscine.
- Ne pas circuler, stocker, cultiver, planter, pâturer ou imperméabiliser la zone de traitement.
- Ne pas boucher les ventilations de la fosse.
- Ne pas laisser les regards de visite ouverts.

Regard de collecte	6 à 12 mois	Vérifier le bon écoulement des eaux dans ce regard. Si nécessaire enlever les graisses ou les dépôts et rincer à l'eau.				Particulier ou entreprise
Fosse septique ou fosse toutes eaux	① 6 à 12 mois ② en fonction du niveau de boue	① Vérifier l'absence de corrosion et le niveau de boue ② Si le niveau de boue atteint 50%, faire vidanger la fosse. Remplir la fosse d'eau au ½ ou ¾ de son volume.				① Particulier ②Entreprise agréée
Préfiltre	6 à 12 mois	Vérifier si le matériau filtrant (pouzzolane, matériaux plastiques) contient des dépôts et le nettoyer au jet hors de la fosse.				Particulier ou entreprise
Bac à graisse	3 à 6 mois	 ① Retirer les graisses et éléments flottants accumulés en surface. ② Enlever les dépôts en fond lors de la vidange de la fosse. 				① Particulier② Entreprise
Micros- tation ou filière de traitement agréée	Selon les prescrip- tions de l'arrêté	Entretenir les ouvrages selon les prescriptions d'entretien du fabriquant et les fréquences préconisées dans le guide d'utilisateur et dans les arrêtés (vidanges). Un contrat de maintenance peut vous avoir été proposé. Remplacer les pièces d'usure (électromécaniques ou non) selon les fréquences préconisées dans le guide.				Entreprise agréée pour les vidanges
Regard de répartition	6 à 12 mois	Vérifier le bon écoulement des eaux, la bonne répartition, enlever les matières qui se déposent dans le fond et rincer à l'eau clair.				Particulier
Regard de bouclage	6 à 12 mois	S'assurer qu'il n'y a pas d'eaux usées stagnantes dans le regard.				Particulier
Regard de collecte (filières drainées)	6 à 12 mois	Contrôler le bon écoulement des eaux traitées vers le lieu d'évacuation : ces eaux doivent être claires. Vérifier que la canalisation d'évacuation n'est pas obstruée.				Particulier
Poste de relevage	3 à 6 mois	son fonctionnement en l'enclenchant manuellement. Nettoyer au jet les parois du poste, les flotteurs et la pompe.				① Particulier② Entreprise agréée
Vidange	Fosse toutes eaux Fosse septique		Préfiltre	Bac à graisses	М	icro-station
Date						
Date						
Date						
Date						
Date						

Comment

Par qui

Quoi?

Fréquence